

Déclaration de performance No. CPR-FR/0123

1. Code d'identification unique du produit type : **ULTRALITE N**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :
Mortier colle amélioré pour pose de carrelage (Le numéro de lot est imprimé sur l'emballage)
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Mortier-colle destiné à la pose de carrelage en intérieur et en extérieur
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
MAPEI France – 29, Avenue Léon Jouhaux – 31140 ST ALBAN - www.mapei.fr
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
Système 3
Système 4 pour la réaction au feu
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Le CSTB, laboratoire d'essai notifié N° 0679, a réalisé les essais d'évaluation de type initiaux selon le système 3 et a produit le rapport d'essais n° EM 11-125.
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Non applicable**
9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Reaction au feu	Classe E	EN 12004 :2007+A1:2012
Adhérence initiale par traction	≥ 1,0 N/mm²	
Adhérence par traction après vieillissement thermique	≥ 1,0 N/mm²	
Adhérence par traction après immersion dans l'eau	≥ 1,0 N/mm²	
Adhérence par traction après cycles de gel-dégel	≥ 1,0 N/mm²	
Dégagement de substances dangereuses	voir FDS	



10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **Mr Gilles Bolle Reddat – Directeur général délégué**

Saint Alban, 12/06/2013



MARQUAGE CE conformément au CPR 305/2011 et EN 12004+A1:2012

 0679	 29, Avenue Léon Jouhaux -31140 ST ALBAN www.mapei.fr
<p style="text-align: center;">11 CPR-FR/0123 EN 12004 :2007+A1:2012 ULTRALITE N</p> <p>Mortier-colle amélioré destiné à la pose de carrelage en intérieur et en extérieur</p>	
<p>Réaction au feu : Classe E</p>	
<p>Adhérence : Adhérence initiale par traction ≥ 1,0 N/mm²</p>	
<p>Durabilité pour : Adhérence par traction après vieillissement thermique ≥ 1,0 N/mm² Adhérence par traction après immersion dans l'eau ≥ 1,0 N/mm² Adhérence par traction après cycles de gel-dégel ≥ 1,0 N/mm²</p>	
<p>Dégagement de substances dangereuses : voir FDS</p>	